

Pithiviers, le 14 septembre 2016



Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir  
Direction Départementale des Territoires  
Service Police de l'Eau  
17 Place de la République  
CS 40517  
28008 CHARTRES CEDEX

Dossier suivi par Sophie LE CAIN

**N/REF : MB/AL/54/2016**

**Objet :** Avis de la CLE du SAGE Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, relatif aux travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre (28)

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 16 août 2016, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Nappe de Beauce sur le dossier de demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau, présenté par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Restauration du bassin du Loir en Eure-et-Loir, concernant des travaux de restauration de la continuité écologique de l'Aigre à Romilly-sur-Aigre (28).

Compte-tenu de l'intérêt du projet pour l'amélioration de la continuité écologique et la restauration hydromorphologique de l'Aigre, la CLE, par l'intermédiaire de son Bureau, émet un avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes salutations très distinguées.

Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE  
du SAGE Nappe de Beauce